

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 MARS 2024 À 20h15

### PROCES-VERBAL No 403

<b>Présents</b>	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS et Stéphane TODESCO
<b>Excusés</b>	Mmes Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et M. Pierre VUISSOZ
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, Léa BOISADAM, procès-verbaliste

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Rapports de conclusion des commissions
  - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibérations : N/A
7. Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Motion : N/A
  - b) Questions écrites : N/A
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Naturalisations (huis-clos)
10. Droit d'opposition des Conseillers municipaux
11. Divers

- **M. Polte**, ci-après « le président », ouvre le Conseil municipal de ce jour à 20h16 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Puis, il annonce que Mmes Monney, Robert et Schlipf sont excusées ainsi que M. Vuissoz.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2024**

- **M. Guyot** pointe une modification en page 2857 (2<sup>ème</sup> paragraphe, 8<sup>ème</sup> ligne) où il s'agit de remplacer « le défi Boscardin prendre place » par « le défi Boscardin prendra place ».

**Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 7 février 2024 est approuvé par 7 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.**

#### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Aucune communication.

### 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** annonce que les travaux de l'auberge ont enfin commencé. Il y aura en premier lieu une dépollution et un désamiantage puis le forage des sondes géothermiques. L'administration espère que le planning sera tenu. Les travaux devraient durer 1 an et demi (les architectes ont quasiment assuré que les travaux seraient terminés pour le mois de septembre 2025).
- S'agissant du dossier relatif à la 5G, la question des coûts subsistait. La Commune était quelque peu inquiète du montant des frais d'avocat comme le dossier datait de 2018. La facture finale se monte à CHF 2'211,25.- et Salt a accepté de verser CHF 1'500.- de dédommagement. Comme la Commune avait fait une avance de CHF 700.-, il restait un solde de CHF 11,25.- que l'avocat, Me Siegrist, a offert gracieusement à la Commune. Ce dossier est donc clos. **Mme Zoller** remercie Me Siegrist avec lequel la Commune a eu beaucoup d'échanges durant 5 ans et demi.
- En ce qui concerne la piscine de Pré-Bois, **Mme Zoller** rappelle que ce dossier date de 2018. Onze communes de la rive droite ont accepté de créer un bassin couvert de 50 mètres. Les communes espéraient pouvoir poser la première pierre lors de la présente législature mais le dossier n'avance pas au niveau des services de l'Etat. Au fur et à mesure des enquêtes techniques, des points nouveaux sortent. Il y avait tout d'abord une forêt à préserver (les promoteurs ont refait le projet en diminuant le nombre de bâtiments de quatre à trois). Lors de l'enquête technique 0, des vipères devaient être déplacées. Dans l'enquête technique 1, il s'agissait d'orchidées. L'Etat a ensuite argué qu'un mésobromion (activité agropastorale extensive des milieux instables qui se transforme selon les cas en prairie et en broussaille) devait être sauvé. En enquête technique 2, il n'y avait plus de mésobromion mais des arbres qui sont devenus un cordon boisé et une forêt. Un rendez-vous avait été organisé l'année passée avec MM. Serge Dal Busco et Thierry Apothéloz mais le dossier n'a pas avancé depuis. Les communes impliquées ont ensuite convié M. Antonio Hodgers à une séance du conseil de fondation, ce qu'il a accepté avant de décliner. Il viendra finalement au bureau de la fondation prévu le lundi 18 mars. **Mme Zoller** espère que cela permettra de faire avancer l'enquête technique et d'aboutir rapidement à un PLQ car les privés s'impatientent et pourraient se retirer du projet à force de refaire des analyses et des études techniques qui représentent des dizaines de milliers de francs. En parallèle, des groupes de travail ont été formés. Ainsi, une commission travaux attend que le PLQ soit adopté, une commission finances attend que le dossier avance et une commission des sports (qui est présidée par Mme Zoller) devra définir le programme de la piscine. Le rapport du conseil de fondation sera disponible d'ici la fin de l'année et devra être approuvé par la fondation, puis les exécutifs des onze communes partenaires. Une fois que les onze communes auront approuvé ce rapport, le programme sera transmis aux Conseils municipaux.
- **Mme Bovy** indique que le brunch communal se tiendra sous forme de buffet canadien le 14 avril aux Plage du Rhône sous la canopée. **Mme Bovy** espère que plusieurs membres du Conseil municipal seront présents. **Mme Bovy** leur souhaite ensuite de bonnes fêtes de Pâques.
- **Mme Hutin Zumbach** mentionne que la journée des promotions aura lieu le 29 juin à Dardagny. La présence de chacun est vivement recommandée notamment pour la partie officielle et le cortège qui amènera les enfants de la salle polyvalente au château.

- S'agissant de la mise aux normes des arrêts de bus sur les routes cantonales, le bureau Citec a apporté les modifications nécessaires sur certains plans qui seront représentés en séance synchro cantonale la semaine prochaine. L'arrêt de bus devant le château sera mis aux normes pour garantir un accès PMR (il sera peut-être un peu décalé sur le bas). Au niveau du passage piéton, il y aura un îlot central pour permettre une traversée plus aisée du secteur. En sus, un arrêt sera placé le long de la haie sous la maison Bocquet. Cet arrêt est prévu surtout pour les petits bus avec un système de podium (rehaussement pour que l'accès au bus soit plus aisé pour les poussettes et les PMR). Le bus créera un effet ralentisseur. Au niveau des Tilleuls, l'arrêt sera bloquant dans la descente suite au rapport de la commission Petite enfance – Scolaire – Jeunesse. Aucune voiture ne pourra passer lorsqu'un bus sera arrêté à cet endroit. Le reste du temps, la circulation sera alternée. Dans le sens de la montée, l'arrêt de bus sera légèrement décalé au niveau du mur avec un élargissement du trottoir et un aménagement de la hauteur adaptée pour pouvoir accéder au bus de manière adaptée. Le bus sera là aussi un élément modérateur. Le même principe sera appliqué à La Plaine (l'Etat a demandé une mise à l'essai devant l'école de La Plaine).
- En parallèle, la Commune n'a pour le moment aucune possibilité de réduire la vitesse car des recours ont été déposés à la suite d'un nouvel arrêté du Conseil d'Etat (le précédent arrêté avait lui aussi fait l'objet d'un recours). À noter que la Confédération aimerait reprendre la main sur ces notions de réduction de vitesse. Il y aura en guise de première étape une mise à l'essai dans la route du village de petits éléments qui forceront les gens à ralentir sans se croiser.
- En ce qui concerne la cour du château, la Commune attend l'arrêté qui interdira aux voitures d'aller au-delà de l'arbre avec la création de trois places pour les locataires, des places pour les visiteurs et une place à mobilité réduite (les plans peuvent être consultés auprès de Mme Hutin Zumbach).

#### **4. Question sur les procès-verbaux de commission**

Aucune question ou remarque.

#### **5. Rapports de conclusion des commissions**

a) N/A

#### **6. Proposition de l'Exécutif**

a) Délibérations : N/A

#### **7. Proposition des Conseillers municipaux**

a) Motion : N/A

b) Question écrite : N/A

#### **8. Dossiers en cours – questions et remarques**

- **M. Rausis** revient sur le voyage de législature en annonçant que la commission *ad hoc* idoine a rencontré l'agence qui a présenté le programme des quatre jours de voyage prévu en mai 2025. Le programme sera présenté le moment venu en conservant quelques surprises qui seront dévoilées au dernier moment.

- **M. Rausis** remercie Mme Hutin Zumbach au nom de la commission Petite enfance – Scolaire – Jeunesse pour sa présentation sur l'avancement des questions liées à la mise aux normes des arrêts de bus, ce dossier étant ouvert depuis un certain temps. **M. Rausis** se réjouit d'ores et déjà du futur résultat.
- **M. Guyot** se demande si l'administration a reçu un retour des services de l'Etat concernant le plan du Rhône relatif à la thématique des castors. Les trois membres de l'Exécutif répondent par la négative.

**Mme Vanoncini** rapporte que certains arbres (plutôt jeunes) ont un grillage posé autour du tronc. Une intervention a donc apparemment eu lieu à un certain niveau.

**Mme Zoller** propose de poser la question à M. Rodriguez qui s'est occupé du dossier. Elle reviendra avec une information.

- **Mme Vanoncini** a constaté avec enthousiasme l'extinction d'une partie des routes cantonales conformément au plan OptimaLux (elle trouve que la situation est plus agréable car il y a moins de pollution lumineuse). **Mme Vanoncini** n'a en revanche pas reçu le flyer d'information que le Canton devait envoyer à ce sujet.

Après un bref tour de table, plusieurs personnes indiquent qu'elles ne l'ont pas reçu non plus.

**Mme Zoller** précise à Mme Vanoncini que le document contient peu d'éléments hormis un QR code qui renvoie au site l'Etat (le site explique simplement que le plan a pour but de protéger la biodiversité).

**Mme Hutin Zumbach** se demande si les Conseillers municipaux habitant La Plaine confirment qu'ils n'ont pas reçu le flyer, auquel cas elle enverra un mail au Canton.

**M. Bodenmann** pense que les panneaux qui ont été installés pour avertir les automobilistes sont inutiles et perturbent le regard de la circulation.

## 9. Naturalisation (huis-clos)

**Le président** ouvre le huis clos à 20h37 selon l'art. 26 du règlement du Conseil municipal. Il lève le huis clos à 20h49.

## 10. Droit d'opposition des Conseillers municipaux

**Le président** rappelle que des décisions sont prises par l'ACG lors de ses séances et qu'un droit de recours existe pour les Conseillers municipaux. Si 2/3 des Conseils municipaux ou 1/3 des Conseils municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, ils peuvent le rejeter. Le financement des décisions est effectué via le Fonds Intercommunal. Lors de sa séance du 31 janvier 2024, l'ACG a voté l'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote :

**Le Conseil municipal de Dardagny approuve par 9 voix pour, 0 refus et 0 abstention la décision votée par l'assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2024 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.**

## 11. Divers

- **Le président** s'excuse auprès de Mme Hutin Zumbach et de M. Rausis car il ne sera pas présent aux promotions.
- **M. Rausis** évoque que la course RER (Run Evasion Rhône) a eu lieu ce week-end. N'ayant pas été présent, il rapporte des observations de plusieurs participants : le chemin de fuite des voitures, qui étaient parquées sur le côté de la salle polyvalente, avait été organisé en direction de la Donzelle et débouchait en plein dans un virage.

**Mme Zoller** remercie M. Rausis pour sa remarque. Ces constats ont déjà été évoqués en séance de l'Exécutif. La Commune va écrire au comité de la course car le chemin n'était pas propre à la circulation des voitures. Ni la mairie ni les voisins n'ont été informés de ce processus de circulation. La Commune fera donc le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas et vérifiera également la demande d'autorisation.

- **M. Guyot** annonce que les Apéros de l'Histoire auront lieu le 17 mars prochain à 17h00 à la buvette du stade du Moulin sur le thème « les femmes à Genève, normes et exceptions » ainsi que le 21 avril à ViaDarda sur le thème du mandement de Peney et de Dardagny.
- **Mme Vanoncini** informe que la commission Développement durable organisera le samedi 20 avril de 10h00 à 12h00 un atelier découverte des auxiliaires de jardin dans le but d'informer notamment sur l'utilité des coccinelles dans les jardins et sur les terrasses (si elles sont bien arborées et fleuries) car ces insectes peuvent aider au niveau de la lutte biologique. Les habitants recevront un tout-ménages et sont grandement encouragés à s'y inscrire.
- Comme indiqué lors du dernier Conseil municipal, **Mme Zoller** rappelle que des élections auront lieu en 2025. Les listes devront être déposées début décembre. **Mme Zoller** propose de faire un tour de table pour connaître les intentions de chacun afin de savoir le nombre de candidats à rechercher :
  - Mme Abbet est favorable à se représenter si elle reste sur la Commune.
  - M. Bodenmann et M. Todesco mettront un terme à leur fonction.
  - M. Rausis est ouvert à l'idée de se représenter.
  - Mme Hutin hésite.
  - Le président compte se présenter, tout comme Mme Röthlisberger Couillaud.
  - M. Guyot est presque sûr de se représenter pour le Conseil municipal et est très probablement intéressé à se présenter pour le Conseil administratif.
  - Mme Vanoncini ne se représentera pas pour des raisons professionnelles.
  - M. Ramu ne pense pas se représenter sauf manque cruel de candidats.
  - Mme Hutin Zumbach ne se représentera pour des raisons professionnelles.
  - Mme Bovy laissera la place aux jeunes.
  - Mme Zoller se représentera pour une législature encore.

**Mme Zoller** remercie le Conseil municipal pour ces informations et rapporte que M. Vuissoz et Mme Robert ne se représenteront normalement pas.

**Le président** invite les membres du Conseil municipal à en parler autour d'eux. Il remémore ensuite qu'il sera nécessaire de désigner au Conseil municipal d'avril ou de mai la présidence et la vice-présidence du Conseil municipal pour la dernière année de législature. **Le président** imagine que Mme Hutin poursuivra en tant que présidente. Une personne devra se proposer comme vice-présidente (ce point peut être décidé ultérieurement).

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h59.

Le président



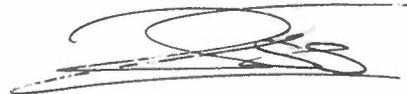
Kevin Polte

Un conseiller municipal



Mathurin Ramon

Le secrétaire



Roger Wyss